



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le - 4 JUIN 2024

ID : 080-218003580-20240528-DEL2805202450-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2024

N° 2024 - 50

L'an deux mil vingt quatre, le vingt huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 18

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. THOREL Michel, Mme DEPOILLY Kandice, M. BUCHON Gérard

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
23/05/2024

OBJET : Eglise : Demande de subvention DRAC et Département 80 - Première campagne de travaux de restauration 2025

Date d'affichage
04/06/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il serait opportun de solliciter les aides culturelles relatives aux travaux de restauration de la couverture de l'église de Gamaches, sur la base du pré-rapport de M. Brassart, préalable au bilan sanitaire qui fera l'objet d'un avis de la DRAC dans le cadre du contrôle scientifique et technique.

Si la commune souhaite mettre en place une première campagne de travaux de restauration en 2025, l'aide peut porter sur la 1ère phase de la 1ère campagne estimée à un montant HT de 213 294,60 € avec la variante obligatoire faitage 3 plis (en option, étant donné que l'avis DRAC sur le DIAGNOSTIC n'est pas remis) estimée à 1357,02€HT en sus des honoraires de de M. Brassart (estimés à 8.49 %) .

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une inscription dans la préprogrammation budgétaire de la DRAC, sous réserve des disponibilités budgétaires et d'une demande de subvention avant le 15 juin 2024.

Le plan de financement serait le suivant :

- Montant des travaux 232 875.55€HT :
- Subvention DRAC : 93 150.22€ HT (40%)
- Subventions Département 80 : 93 150.22€ HT (40%)
- Charge communale HT : 46 575.11€
- TVA : 46 575.11€ 20%
- Charge communale TTC : 93 150.22 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** les travaux de restauration.
- **D'ACCEPTER** le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus.
- **De SOLLICITER** l'aide de la DRAC au taux de 40 %.
- **De SOLLICITER** l'aide du DÉPARTEMENT de la Somme au taux de 40 %.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

